

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2808

présenté par
Mme Dubos

ARTICLE 28

I. – À l’alinéa 24, substituer au mot :

« à »

le mot :

« au I de ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 48 et 66.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.